

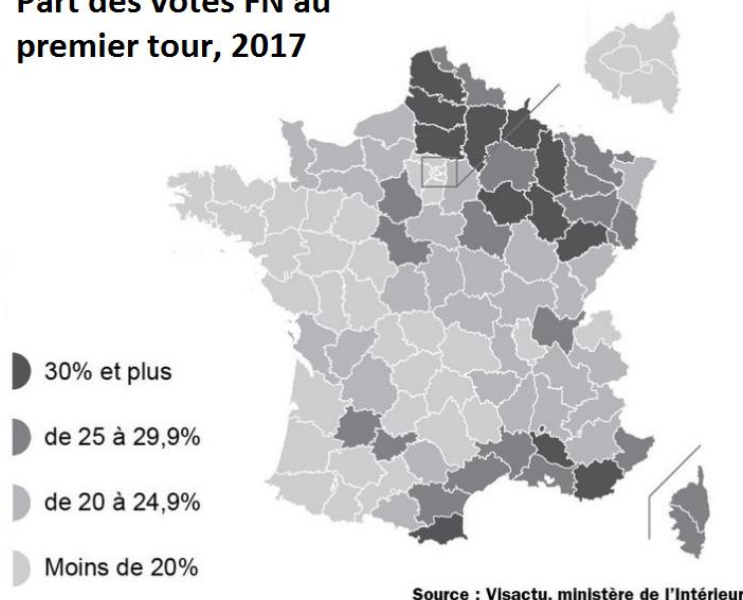
## Du SNU

NORMANDIE

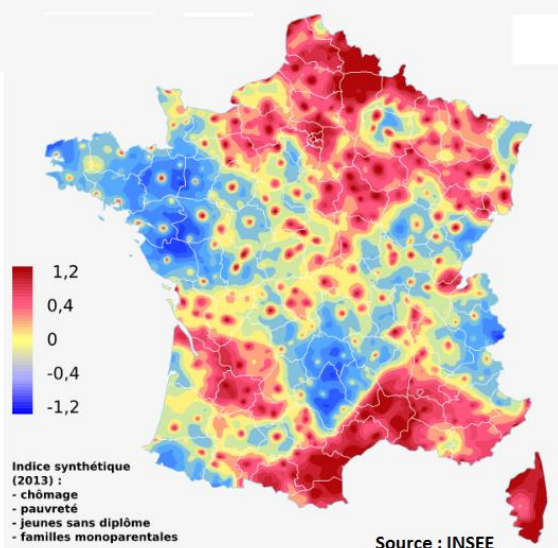
MAI 2017

EDITO

## 10,6 millions d'électeurs FN

Part des votes FN au  
premier tour, 2017

## Indice d'Inégalités\*



Dans un article publié peu avant le premier tour\*, Hervé le Bras, démographe, directeur d'études à l'EHESS et chercheur émérite à l'Institut National d'Études Démographiques (INED) expose et interprète ses cartes. Il crée pour cela, un indice composite « l'Indice d'Inégalités ». Les données de son indice de fragilité sont de 2013 mais conservent leur pertinence aujourd'hui en apportant un éclairage sur le vote FN : Tant que les inégalités se creuseront en France, que le libéralisme se développera, que nos acquis sociaux nous seront retirés, la montée du FN continuera vraisemblablement ... Mais jusqu'où ?

\*<https://theconversation.com/la-france-inegale-qui-vote-fn-pas-forcement-ceux-a-qui-lon-pense-75977>

## SOMMAIRE

PAGE 2 FLASH DP/CE  
 PAGE 3 EXPERTISE ...  
 PAGE 4 ...GDD  
 PAGE 5 LE MYTHE...

PAGE 6 DE ...  
 PAGE 7 L'ASSISTANAT  
 PAGE 8 TESTS SÉRIES

Une Co-Publication du SNU Pôle Emploi FSU

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr) Caen 02.31.53.50.37 Rouen 02.32.12.99.03

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

## Mon Assistant Personnel

MAP est un écran de synthèse où figureront tous les éléments du dossier du DE (profil, compétences, informations complémentaires comme l'emploi store par exemple...). C'est un moteur de suggestions qui permettra de retrouver, par exemple, les compétences indiquées par le demandeur et les compétences manquantes pour un retour à l'emploi sur un métier. Toute l'offre de service de Pôle emploi et les services Emploi Store seront intégrées dans ce moteur de suggestion. Il est prévu plus tard d'y joindre l'offre de service des partenaires.

## Souriez, vous êtes observés !

ESI, accompagnement et suivi des D.E, accueil, relation entreprise, prestations collectives, entretiens téléphoniques, vous serez bientôt toutes et tous observés en situation par votre manager, avant un ESA de débriefing. Le tout devant être récurrent et répété. L'intention de la direction est bien sûr fort louable :  
Pas question de juger, de formater, de mettre la pression, d'infantiliser, de forcer la main quant à la promotion des prestations "tendance" etc.



## Trajectoire GDD

Consulté sur la trajectoire d'évolution de l'activité indemnisation de l'établissement Normandie, le CHSCT avait mandaté le cabinet d'expertise Syndex. Lors de la restitution de cette expertise, la direction n'apportant pas d'éléments nouveaux, une délibération regroupant toutes les demandes du CHSCT auprès de la Direction pour la réalisation de ce nouveau projet ainsi que les préconisations de l'expertise (voir article), a été lue et votée par les membres du CHSCT : Les éléments de ce projet étant de nature à nuire à la santé des agents (anxiogènes, surcharges de travail, atteintes aux valeurs professionnelles....) et au bon fonctionnement des sites.

**Les élus du CHSCT se prononcent contre le projet tel que présenté ce jour par la direction.**

7 votes pour la délibération

1 abstention (CFE-CGC)

**Pchez  
Popole**



**Pchez  
Popole**

Les 10 et 11 avril 2017, le cabinet d'expertise Syndex a présenté aux CHSCT les conclusions de son étude portant sur le projet d'évolution de l'activité indemnisation. Nous vous soumettons les éléments clés de cette expertise.

## 1. Analyse du travail réel en indemnisation

Le rapport souligne la « *densification des actes métiers* » liée à NPDE et à l'automatisation des DAL (qui ont généré des attentes nouvelles et notamment des « conflits » dont le traitement est plus complexe). Une forte hausse du nombre de mails.net est constatée (volume multiplié par 14 entre début 2015 et fin 2016), dont une grande partie (estimée entre 60 et 80 % dans les agences) porte sur des questions indemnisation. Ceci explique pourquoi la fréquence des visites en ARC-demeure élevée.

Les agents rencontrent de nouveaux dilemmes entre deux options de priorisation :

- Traiter les mails-net en priorité pour réduire les flux à l'agence au risque de prendre du retard dans le traitement des conflits, dossiers à valider, rechargements, escalades ;
- Traiter en priorité des conflits, au risque de prendre du retard sur les mails.net, les dossiers à valider, etc.

De plus, le rapport indique « *qu'aucune réponse fonctionnelle et organisationnelle n'est actuellement en mesure de régler ces dilemmes et un cercle vicieux tend à s'instaurer* » et face à cette problématique, des pratiques de « *tricherie* » se développent en agence pour améliorer artificiellement le taux ICT07.

## 2. L'outil RDVA ne donne pas une image complète ni homogène du travail réalisé dans les agences

En effet, une partie de la charge réelle de travail est ignorée du dispositif d'évaluation de la charge proposée par l'outil national RDVA. En effet, compte tenu de la densification des activités, les intitulés des plages de travail ne correspondent pas aux réalités exhaustives vécues par les collègues dans les agences.

## 3. Une estimation charges / ressources établie au niveau national

Un algorithme élaboré au niveau national, alimenté notamment par les données issues de RDVA a servi à évaluer la charge de travail actuelle, à émettre des hypothèses de baisse de charge liée à la poursuite de l'automatisation, pour donner un effectif cible par agence correspondant à ces hypothèses.

Cependant, les hypothèses de baisse de charge avancées par le projet sont globalement jugées peu crédibles par la majorité des interlocuteurs interviewés (ELD, agents etc.).

## 4. Le projet et sa conduite

Des rencontres entre les équipes projet (DT et RH) et les ELD de chaque agence ont eu lieu sur la période novembre-décembre 2016 afin d'ajuster la cible définie aux particularités de chaque agence. Mais les arbitrages réalisés localement sont considérés comme insatisfaisants pour certains membres d'ELD interviewés car, entre autres, « *un effectif minimal par agence est fixé à 4 conseillers alors que l'activité indemnisation est jugée fragilisée dans les agences si l'effectif est inférieur à 5* ».

## 5. Conséquences sur les conditions de travail

Un risque accru de situations de débordement liées à :

- En cible, un effectif réel (en nombre et en compétences) qui pourrait s'avérer insuffisant.
- Une rigidification de l'organisation pour les ELD.
- La suppression de l'ARC sans prise en compte des charges réelles et des charges induites.
- La perte d'un levier essentiel de régulation : les agents doubles-compétents.
- Des conflits de logiques dans l'activité (la liquidation des dossiers - « *en l'état* » vs « *au centime près* », la qualité de traitement des dossiers...)
- Des conflits de valeurs (notamment sur la relation de service assureur/assuré, sur ce qui fait la règle...)
- Des conflits de loyauté (envers la direction vs envers le DE) non ou mal réglés par des postures managériales « *défensives* » et qui ne prennent pas la mesure du désordre que les nouvelles règles génèrent.
- Un sentiment d'appauvrissement du métier.

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr)

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

## 6. Les évolutions professionnelles

- L'imbrication de l'accord GPEC et du projet Trajectoire GDD sont actuellement sources de beaucoup de confusions pour les ELD et pour les agents. Syndex estime que « *la GPEC fonctionne comme un instrument au service de la mise en œuvre du projet Trajectoire.* »
- Concernant les conseillers GDD : la crainte d'une dégradation des conditions de l'activité en raison d'un effectif insuffisant, le sentiment d'un déclin du métier, un choix impossible à faire aujourd'hui entre placement et indemnisation par manque d'informations sur les évolutions possibles à 4 ou 5 ans.
- Concernant les conseillers doubles-compétents : la perspective d'une re-spécialisation contrainte qui ne correspond pas aux souhaits d'évolution et qui est vécue comme un manque de reconnaissance. La suppression du statut est vécue comme un revirement de stratégie qui ne fait pas sens au regard des apports des bi-compétents dans l'organisation du travail.

## 7. Les aspects santé

L'expertise a identifié des indicateurs de troubles psycho-sociaux associés au projet qui devraient être intégrés à la conduite du projet. En effet, des signes précurseurs décrivant des situations de travail à risques pour les salariés sont soulignés (conflits de logiques, de valeurs et des incompréhensions concernant le discours institutionnel sur les critères d'appréciation de la qualité du travail du prestataire et des agents) et dans une moindre mesure, d'autres risques ont été mentionnés (démotivation, absentéisme ...) dont certains plus graves (recours à des anxiolytiques, burn-out ...). Les agents font aussi remarquer que la densification des tâches et la répartition du travail les amènent à travailler individuellement « *comme on peut* » avec le sentiment de travailler différemment les uns des autres, de vivre des situations complexes et denses de façon solitaire et désemparée.

## 8. Les préconisations de Syndex

- La détermination et la prise en compte d'indicateurs représentatifs de la charge réelle de travail des agences.
- Une méthode de discussion au niveau agence pour vérifier la réalité de la baisse de charge et déployer le projet (mise en place d'un dispositif permettant un processus délibératif intégrant les acteurs locaux en agences).
- Le règlement des incompréhensions qui entravent l'activité en indemnisation.
- La clarification du cadre proposé pour les évolutions professionnelles et le renforcement de l'accompagnement des ELD.
- La prévention des risques psychosociaux.
- Donner les moyens aux CHSCT de contribuer à la prévention des risques au cours du déploiement du projet.

Depuis de nombreux mois, les élus SNU aux CHSCT Haut et Bas-Normands attirent l'attention de la Direction Régionale sur nombres de ces points d'alerte. Cette expertise a donc le mérite d'officialiser ces alertes. Le fait qu'elles émanent de Syndex, un acteur neutre car extérieur à notre institution, leur apporte un poids fondamental et légitime. Bien qu'une expertise n'impose rien à la Direction (il s'agit d'un état des lieux et de préconisations), elle représente un formidable outil de travail pour les élus CHSCT et pour la direction. Bien entendu, le SNU exploitera cet outil sans retenue, dans l'intérêt des agents, des usagers et donc dans l'intérêt de Pôle emploi. Étant donnés les constats, les analyses et les préconisations formulés par Syndex, la direction prendrait le risque de manquer à ses obligations en matière de sécurité et de santé au travail si elle n'agissait pas de même.

# LE MYTHE DE L'ASSISTANAT

Après un article sur la fin du travail paru dans la Gazette du mois de mars et un autre sur la distribution et répartition des richesses le mois dernier ; dans le cadre de notre dossier sur le revenu universel, nous abordons aujourd'hui un thème qui est un marronnier des campagnes électorales de la droite républicaine et de l'extrême droite qui vise à stigmatiser les plus démunis (surtout quand il s'agit des étrangers mais pas que) :

Le fameux mythe de l'assistanat.

## Constat :

Il est vrai que la part des prestations sociales dans le revenu des ménages français n'a cessé d'augmenter depuis 45 ans pour passer de 20% en 70 à 35% en 2015. De même, en 15 ans de 2000 à 2015 le nombre d'allocataires des dix minima sociaux<sup>1</sup> a augmenté de 23% en passant de 3,3 millions de personnes à 4,1. Enfin le montant alloué à ces différentes aides s'élevait à 23 milliards d'euros en 2013.

## Est-on une société d'assisté-es?

Il est écrit dans la Constitution de 1946 « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Donc c'est un droit. Il est universel qui plus est, et au risque d'être insistant : tout le monde, sans exception, y a le droit.

## LES PAUVRES NE VEULENT PAS TRAVAILLER



Nina Schmidt, cheffe de projet à l'observatoire des inégalités explique : « Nous sommes dans une société où l'égalité de droits est inscrite dans notre constitution. Bénéficiaire de minimas sociaux, d'une couverture maladie universelle c'est inscrit dans la définition de notre société. Ce ne sont pas des privilèges, ce sont des droits. Ce modèle social bénéficie aussi aux plus aisés-es. On a une expression qui dit « une solidarité de pauvre est une pauvre solidarité ». C'est important d'inclure tout le monde dans la solidarité. Après il y a la solidarité nationale (allocation familiale, prestations logement etc), puis il y a la solidarité nationale plus universelle (assurance maladie, les retraites, assurance chômage) sont quelque part aussi des formes d'assistanat. Si on prend par exemple l'éducation, on voit bien que dans les études supérieures publiques il y a une forte représentation des enfants de cadres, donc on peut en conclure que la solidarité nationale finance d'avantage des formations des enfants de personnes aisées. Il y a donc un bénéfice dont on ne parle pas, qui est un peu dissimulé car il ne prend pas le visage d'aide sociale mais qui revient en fait

aussi à une forme de solidarité envers tout le monde mais qu'on ne stigmatise pas. » A l'instar du diner de cons, on est donc toutes et tous l'assisté de quelqu'un...

## Qu'est-ce qui dérange ?

En premier lieu certainement celles et ceux, ces fainéant-es, qui ne veulent pas travailler ? D'après une étude datant de 2006<sup>2</sup>, 40% des allocataires des 10 minima sociaux avaient du mal à trouver un emploi stable, et pas par choix car 96% étaient en recherche active. Mais faute de qualification, parce que le job est trop loin, que les transports coutent trop cher, ou trop jeunes ou trop vieux, ou encore parce qu'ils font face à des problèmes de santé, ce sont au mieux les emplois précaires sinon rien du tout. Finalement, sur l'ensemble des allocataires des minima sociaux, moins de 1% déclarent ne pas chercher d'emploi car reprendre un emploi serait moins rentable que toucher les aides sans rien faire. Il y a 2 millions de travailleurs pauvres aujourd'hui en France. C'est-à-dire des personnes qui travaillent mais qui ne peuvent pas vivre de leur revenu du travail et qui sont sous le seuil de pauvreté<sup>3</sup>. Nous ne sommes donc plus dans l'image d'Épinal du pauvre qui ne vit que des aides sociales. Ça questionne sur le type d'emploi que pratiquent ces travailleurs pauvres et qui sont accessibles pour eux (bien souvent des emplois précaires, missions intérim, emplois d'associations intermédiaires au jour le jour...). Il y a 50% des chômeurs qui vivent aujourd'hui avec moins de 500€ par mois (donc qui représentent la moitié du seuil de pauvreté).

En haut du hit parade des idées reçues sur la pauvreté se trouve aussi le sujet de la fraude. Parce que non contents de vivre aux frais de la société, ces « profiteurs » fraudent également pour en bénéficier ! Ainsi la lutte contre l'assistanat apparaît souvent dans

# LE MYTHE DE L'ASSISTANAT (SUITE 1)

l'espace public comme un enjeu politique majeur, au détriment de questions autrement plus essentielles et urgentes (lutte contre le réchauffement climatique, contre la fraude et l'optimisation fiscales).

Pas de bol, car en 2013 la fraude aux prestations sociales représentait 350,5 millions d'€. La même année, la fraude aux cotisations sociales (en gros les employeurs qui ne paient pas ce qu'ils devraient) s'élevaient à 20 à 25 milliard d'€, c'est-à-dire 70 fois plus environ. Les profiteurs ne sont pas donc ceux qu'on croit... Le « Y en a qui profitent » triomphe, les véritables « profiteurs » aussi. En effet, cette chasse aux sorcières ne vise pas les multinationales et les grandes fortunes, qui usent d'une kyrielle de stratagèmes pour échapper à l'impôt, mais seulement les petits abus d'en bas, plus visibles par son voisin de palier, et d'autant plus crédibles qu'ils se laissent souvent corroborer par de petites anecdotes du quotidien. Si on ajoute à cela les 40 milliards de cadeaux de François aux entreprises, et qu'on les met en perspectives face aux efforts constants et croissants pour lutter contre les fraudes aux prestations sociales, on sait de quel côté penche le gouvernement et la tendance ne sera sans doute pas à l'inversion après la passation de pouvoir au lendemain du 14 mai. Ne se tromperait-on pas de combat ?

## Les aides sociales (c'est bien connu) permettent de vivre dans l'opulence...

En avril 2017 le rsa socle pour une personne seule est de 536,78 €, on est bien loin d'une abondance d'argent même

### LES PAUVRES FRAUDET ET PROFITENT DU RSA



en y ajoutant d'autres aides potentielles. La pauvreté est une réalité bien plus complexe qu'on ne l'imagine et aucun doigt accusateur ne pourra aider celles et ceux qui en souffre.

D'ailleurs, il n'existe pas une mais des pauvretés. Entre 1979 et 2011 dans le budget des ménages pauvres et modestes la part des dépenses contraintes (loyer, électricité, gaz, assurance, téléphone ...) est passée de 23% à 52% contre une moyenne de 33% pour l'ensemble de la population en 2011.

Ces mêmes familles pauvres paient généralement plus cher ce qu'elles consomment. Par exemple au niveau de l'habitat où les petites surfaces sont le plus recherchées, en conséquence de quoi les ménages défavorisés paient le mètre carré 5% plus cher en moyenne. En relation avec le logement, l'assurance pour les petits biens aussi est plus chère (20% supplémentaire par mètre carré en moyenne), il en va de même pour la téléphonie mobile. Ainsi ne pouvant s'engager avec un forfait, les personnes se rabattent sur les cartes prépayées où la minute de consommation est en moyenne 15 à 50% plus élevée. Oui, les personnes défavorisées ne vivent pas dans le même monde, elles vivent dans le pays de la double peine.

### ...Et puis c'est tellement valorisant

En effet, c'est si facile et tellement chouette de vivre dans cette situation qu'on se demande pourquoi il y a tant de « non-recours » ? Ce terme désigne donc ceux qui ont le droit aux aides mais qui n'en bénéficient pas. Si une certaine partie des personnes ne savent pas que les aides existent, une majorité n'en font tout simplement pas la demande comme pour le RSA où le taux de non recours flirte avec les 50%. Ainsi sur la totalité des minima sociaux, la somme non allouée s'élève à 10 milliards d'euros. Mais si l'argent

### VERS LA FIN DE L'ASSISTANAT ?...



semble être le moteur de celles et ceux qui stigmatisent les « assisté-es », il n'en va pas de même pour ceux qui en ont réellement besoin. Pour preuve, une étude menée dans le Gard en 2014 enregistrait un taux de renoncement aux soins médicaux de 30%. Pour plus de 90% de ces personnes, ce choix s'est fait malgré un besoin réel de soins. Donc mieux vaut rester malade avec sa fierté, que de devenir assisté. Car plus que les humiliations de devoir demander de l'aide pour vivre ou d'être traité d'assisté-es, plus que les saillies de politiciens, journalistes ou « experts », ces cols blancs aux situations confortables, ce sont aussi une partie des classes moyennes et populaires qui s'estimant défavorisées vis-à-vis de ceux qui ne vivaient que des prestations offertes par une société trop généreuse « tombent » à bras raccourcis sur cette population qui ressemble de plus en plus à des Intouchables .

# LE MYTHE DE L'ASSISTANAT (SUITE 2)

## Qui peut être riche ?

Si on a défini le seuil de pauvreté, en parallèle l'Observatoire des inégalités s'est penché sur les classes supérieures afin de mettre tout cela en perspective. Ainsi au risque d'en choquer plus d'un-e, le seuil de richesse peut se définir de la manière suivante selon Nina Schmidt: « Si on prend le double du revenu médian ou le seuil des 10% des plus riches, on arrive à un salaire qui démarre à 3000€/mois pour une personne seule. Ça veut dire que dans cette situation vous avez 90% des personnes qui gagnent moins que vous. Avec ce montant de salaire, on ne peut pas se dédouaner de la solidarité même si on ne s'estime pas riche. On l'est beaucoup plus que la majorité des français. Alors qu'on a tendance à entendre ce discours chez ceux qui gagnent 3000 ou 4000 €, je ne suis pas riche, j'ai ma maison à payer etc ... et je ne peux pas contribuer plus que mes impôts qui sont déjà très élevés. Avec 3000€ on est quand même mieux loti que la très grande majorité des autres personnes ».

## Les origines

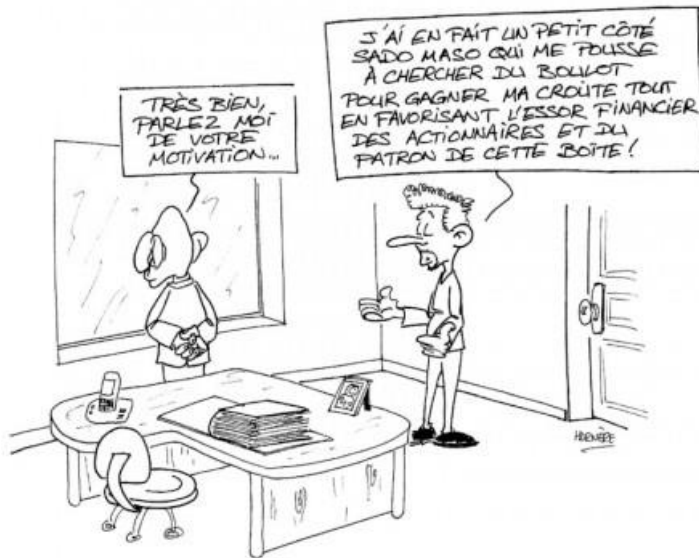
L'origine du mythe remonte au milieu des années 70, comme un parfait mécanisme d'exclusion

sociale.

Serions-nous dans une tendance qui tendrait à se répandre ?

La datation au carbone 14 situerait le début des aides comme par hasard à la fin de l'époque des 30 glorieuses où le plein emploi commence à battre de l'aile. Le chômage de masse éradiqué depuis les années 30 recommence à poindre.

Jacques Chirac, premier ministre de l'époque déclare en juin 76: « notre système d'indemnisation du chômage est généreux. Mais dans certaines circonstances, il n'incite guère à la recherche sérieuse d'un emploi, sinon même à le refuser ». Le ton est donné : l'État, empêtré dans les crises économiques, rejette sur les chômeurs la responsabilité de leur situation à défaut de trouver des solutions pérennes. Si le jugement du futur président de la République



rencontre peu d'écho à l'époque; les dirigeants politiques retiendront néanmoins la ruse : elle leur sera très utile dans les décennies à venir. Tout ira désormais dans le sens d'une économie de marché libérée de toute contrainte, il faut en finir avec un système social « dépassé », qui affaiblirait l'économie française et la rendrait incompatible avec la globalisation des échanges. Ainsi, la vision de la société change : tout homme ou femme est capable de s'en sortir par ses propres moyens puisqu'il ou elle n'est déterminée que par son libre-arbitre et non par les structures socio-économiques qui l'entourent.

On en arrive naturellement donc à la campagne de N Sarkozy, en 2007, dont la lutte contre l'assistanat fut l'un des premiers mots d'ordre. Désireux de s'attirer les faveurs des classes moyennes inférieures, il déclare sa flamme à « la France qui se lève tôt » et peste contre

une société « où celui qui est assisté gagne autant que celui qui travaille ». Dans ces conditions, les prestations sociales perçues (de droit) par les chômeurs et plus largement les pauvres apparaissent bien plus inadmissibles qu'auparavant. D'autant plus que l'appareil médiatique n'a cessé d'entretenir un flou délétère sur le sujet : les clarifications sur les minima sociaux, rares, laissent un gouffre politique à qui cherche un nouvel électorat. M. Sarkozy hier et Mme Le Pen aujourd'hui, n'ont finalement fait qu'exploiter un terrain fertile préparé par les évolutions défavorables du système économique et social pour les classes moyennes et populaires. Par ailleurs, la lutte contre l'assistanat accompagne l'essor de l'économie de marché dans la vie de chaque individu par le caractère moral qu'elle véhicule. Puisque ne pas travailler est mal, se mettre au service d'un employeur, quelle que soit son activité, est bon. Ce postulat légitime ainsi toute sorte de sacrifice. En ces temps de chômage de masse, rien n'est plus important que l'emploi : il s'agit donc de céder à toutes les revendications d'une entreprise, de l'exonération de cotisations au permis de polluer, en passant par la réduction d'impôts et l'augmentation du temps de travail par dérogation. Un tel système a peu à envier au paganisme : tout être social devient un guerrier rompu au sacrifice de soi pour l'entreprise.

# MYTHE (FIN) ET CRITIQUE SÉRIES

## Conclusion

Comme l'énonce Nina Schmidt, interroger le mythe de l'assistanat cela interroge aussi les valeurs de la société et ce que récompense la société française aujourd'hui. La réponse est le niveau des diplômes et le fait d'avoir des responsabilités. Mais si on prenait d'autres critères comme l'utilité sociale par exemple, un enseignant serait mieux payé qu'un agent immobilier ou un éboueur serait mieux payé qu'un directeur de banque.

Le terreau du mythe de l'assistanat se trouve donc plus dans un système social très exigeant envers les classes moyennes que dans le discours politique, qui ne fait que profiter d'un tel contexte. Cependant, son succès n'aurait jamais été possible sans le matraquage idéologique que nos élites ont inlassablement répandu depuis quarante ans.

Cette délétère chasse aux sorcières est au service d'une stratégie de domination politique. La lutte contre l'assistanat n'est en effet ni plus ni moins qu'une variante du constant rappel de l'ordre social.

Moralité: dire ou répéter des mensonges, c'est très facile. Les prouver, c'est autre chose. Mais évidemment, le but de ceux qui colportent ces contrevérités n'a jamais été de prouver quoi que soit mais de répéter des bêtises encore et encore jusqu'à ce qu'on finisse par les croire.

1 (RSA, AAH, ASPA, ASS, ADA, ASI, PTS, ATA, Revenu de solidarité d'outre-mer, allocation veuvage)

2 certaines données datent un peu de prime abord, toutefois il n'y a pas d'étude annuelle sur ces sujets. Il est parfois difficile de trouver des données.

3 Selon l'union européenne et l'ONU le seuil de pauvreté est fixé à 60% du revenu médian soit 1008<sup>e</sup> pour une personne seule. En 2014 8.8 millions de français vivaient sous ce seuil, soit 14% de plus que dix ans plus tôt.

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2011/06/07/quelques-gros-mensonges-sur-l%E2%80%99assistanat-et-sur-les-chomeurs/>



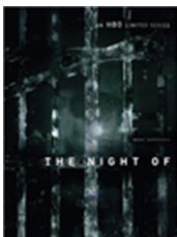
**Nom :** Black-ish

**Genre :** Comédie

**Synopsis :** Andre Johnson, un Afro-Américain marié et père de quatre enfants, surfe sur le succès et obtient une promotion dans une agence de publicité. Il devrait logiquement tout avoir pour être heureux mais il ne l'est pas à cause... de sa couleur de peau ! Il déplore que les valeurs de son identité culturelle se soient diluées peu à peu dans la société. Sa femme, son père et ses enfants en feront les frais...

**On aime :** Fait par et pour les amateurs du genre Blaxploitation

**On aime moins :** Aucune originalité dans le traitement du sujet, acteurs plutôt mauvais tout comme la réalisation



**Nom :** The Night Of

**Genre :** Drame, Policier

**Synopsis :** Au lendemain d'une virée nocturne bien arrosée, le jeune Naz, d'origine Pakistanaise, se réveille aux côtés d'une jeune femme baignant dans son sang. Cette dernière a été poignardée et il ne se souvient de rien. Inculpé pour ce meurtre, il est désormais prisonnier du système judiciaire où, parfois, la vérité passe au second plan.

**On aime :** Les acteurs, l'intrigant pilote, la lente descente aux enfers – carcéraux – du héros, la réal

**On aime moins :** Un procès plutôt pauvre en rebondissements, pour une conclusion décevante.



**Nom :** Braindead

**Genre :** Thriller politique, Comédie Horrifique, Science-fiction

**Synopsis :** Laurel Healy fait ses premiers pas à Washington dans le cabinet de son frère, sénateur au sein de l'administration américaine. Alors que le gouvernement est en crise, des insectes venus de l'espace se nourrissent peu à peu des cerveaux des membres du Congrès et des employés de la Maison Blanche, prenant le contrôle du pays.

**On aime :** Totalement stupide ou créative ? Cette série oscille certainement entre les deux...

**On aime moins :** La réal on ne peut plus classique et sans saveur, les effets spéciaux plutôt médiocres.

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>